

Commune : 43137  
 MONISTROL SUR LOIRE

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
 -----  
**D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL**  
 -----

Numéro d'ordre du document d'arpentage :  
 .....

Document vérifié et numéroté le ..... / ..... / .....  
 A .....  
 Par .....

Section : AC  
 Feuille(s) : 1  
 Qualité du plan : 1  
 Echelle d'origine : 1/2000  
 Echelle d'édition : 1/1000  
 Date de l'édition : 01/01/1970

**CERTIFICATION**

(Art. 25 du décret n°55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
 B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 28/06/21 , par M. Yvan LIGOUT géomètre à SAINT-GALMIER  
 Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
 A SAINT-GALMIER , le 28/06/21

Document dressé par (2)

M. Yvan LIGOUT  
 à SAINT-GALMIER

Date : 28/06/21

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).

(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

